

partout au Canada et à l'étranger. Il s'agit d'un programme comprenant la consultation sur des questions sanitaires, la surveillance du milieu professionnel, les examens médicaux préalables à l'embauchage et les examens périodiques et spéciaux, les premiers soins et les traitements d'urgence, ainsi qu'un grand nombre de services consultatifs et de programmes spéciaux d'hygiène.

Le ministère fournit un service de consultation au ministère des Transports pour ce qui touche la santé et la sécurité de tout le personnel de l'aviation civile canadienne. Les médecins de l'aviation au bureau central et dans les bureaux régionaux étudient tous les examens médicaux, participent aux programmes de sécurité aérienne et prêtent main-forte lors des enquêtes sur les accidents aériens. Des rapports étroits sont maintenus avec les autorités médicales de l'aviation à l'étranger car les normes sont habituellement établies conformément à des accords internationaux.

Le Service de prothèse offre des services de rééducation de haute qualité au moyen de prothèses et d'orthèses aux termes d'accords conclus avec la plupart des provinces et le ministère des Affaires des anciens combattants, et fournit à l'échelle nationale un point de convergence de l'expertise connexe.

Les médecins des Services médicaux assurent un service d'évaluation et de consultation à la Commission d'assurance-chômage relativement aux demandes de prestations au titre du Régime de prestations de maladie et de maternité. Le Régime de pensions du Canada possède son propre service d'évaluation de l'incapacité.

Les Services de santé d'urgence dressent les plans nécessaires au maintien des activités sanitaires du ministère en cas d'attaque ou de menace d'attaque nucléaire, et ils conseillent, aident et encouragent les services sanitaires provinciaux et municipaux dans la planification des services d'urgence en temps de paix comme en temps de guerre.

Protection de la santé

5.1.2

La Direction générale de la protection de la santé est chargée de la mise sur pied d'un programme intégré visant à protéger le public contre les dangers pour la santé que peuvent présenter les aliments, médicaments, cosmétiques, et instruments médicaux et dispositifs émetteurs de radiations; les agents microbiens et les environnements technologiques et sociaux nuisibles à la santé; les agents de pollution et de contamination de toutes sortes; et les médicaments et appareils frauduleux.

La Direction se subdivise en six secteurs opérationnels: Aliments, Drogues, Hygiène du milieu, Laboratoire de lutte contre la maladie, Usage non médical des drogues et Opérations régionales. Elle est chargée de l'application de la Loi et du Règlement sur les aliments et drogues, de la Loi et du Règlement sur les stupéfiants, de la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés ainsi que de la Loi et du Règlement sur les dispositifs émettant des radiations.

Aliments. Des normes de sûreté et de pureté sont établies d'après les résultats de recherches faites en laboratoire, et elles sont maintenues grâce à un vaste programme d'inspections régulières. L'inspection des fabriques alimentaires joue un rôle essentiel dans la production d'aliments propres et sains contenant des ingrédients conformes aux normes reconnues. L'évolution de la technologie alimentaire exige la mise au point de méthodes d'analyse en laboratoire pour assurer la sûreté des nouveaux types d'ingrédients et matériaux d'emballage. Le Règlement sur les aliments et drogues renferme la liste des additifs chimiques qui peuvent être employés dans les aliments et indiquent les quantités admissibles pour chaque aliment, de même que les raisons à l'appui. Lorsqu'il s'agit de nouveaux additifs, ils sont étudiés minutieusement avant de figurer dans la liste des produits autorisés. On attache une importance particulière aux examens prouvant que les résidus de pesticides contenus dans les aliments ne constituent pas un danger pour la santé. L'effet des nouvelles techniques d'emballage et de